



Rue de Chastrès, 42 - B-5651 Gourdinne
Tel : 00 32 (0) 71 68 58 67 - Fax : 00 32 (0) 71 68 67 07 - E-mail : animis@animis.be

KARTING VITESSE COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Mariembourg, le 21 mars 2010

Lieu : Piste Internationale du Karting des Fagnes à Mariembourg
Longueur : 1366 m - Largeur : 8 à 10 m - 34 pilotes maximum

Date : Le 21 mars 2010

Type d'épreuve : Vitesse toutes catégories ASAF + challenges : IAME – 250 EERP – CRG Open à la condition qu'ils soient reconnus ASAF 2010, que 6 pilotes minimum soient inscrits dans les challenges pour le vendredi 19 mars 2010 à 18h. Si 6 pilotes ne sont pas présents le dimanche à 8h, la catégorie sera supprimée.

Club organisateur: Karting Club Sambréa – Tel: 071/68.58.67 – Fax: 071/68.67.07
E-mail : animis@animis.be

Comité organisateur :

| <i>Fonction :</i> | <i>Nom & Prénom :</i> | <i>Licence :</i> |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| - Directeur de course | : COLLETTE André | Na 851 |
| - Directeur de course adjoint | : OLIJNIK Goerges | LG 477 |
| - Directeur de course stagiaire | : WATTE William | NA 955 |
| - Responsable sécurité | : DUMENIL Patricia | Ht 322 |
| - Secrétaire du meeting | : DECOCK Annie | Ht 321 |
| - Relation concurrent | : ANCIAUX Monique | Na 852 |
| - Commissaires Techniques | : Dans l'attente de désignation | |
| - Commissaires sportifs | : Dans l'attente de désignation | |
| - Inspecteur sécurité | : Dans l'attente de désignation | |

Assurance : Axa Industry

Droit d'engagement :

€ 110 par pilote jusqu'au 12 mars 2010

€ 100 par pilote Mini jusqu'au 12 mars 2010

€ 150 par pilote à partir du 13 mars 2010 (€ 110 d'inscription + € 40 d'amende)

€ 140 par pilote Mini à partir du 13 mars 2010 (€ 00 d'inscription + € 40 d'amende)

Lors du contrôle administratif, il sera perçu une caution propreté de € 15,00 par pilote à payer en liquide.

Endroit du secrétariat : tour de contrôle.

Lieu du briefing : parc fermé.

Emplacement du tableau d'affichage : parc pilotes



Rue de Chastrès, 42 - B-5651 Gourdinne
Tel : 00 32 (0) 71 68 58 67 - Fax : 00 32 (0) 71 68 67 07 - E-mail : animis@animis.be

REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve se déroulera strictement suivant les prescriptions sportives de l'ASAF 2010

1) Conditions de participation

Les pilotes doivent être en possession d'une licence provinciale (ASAF ou VAS) validée pour 2010. Les pilotes ayant une licence nationale belge pourront obtenir auprès des commissaires sportifs un titre de participation (70,00€) Il est aussi possible d'acheter 1 licence d'un jour (50,00€), les pilotes doivent se présenter au secrétariat avec **le certificat médical ASAF** attestant leur capacité à prendre part à la manifestation dûment complété. Les mineurs d'âge (moins de 18 ans) doivent présenter en plus **1 autorisation parentale légalisée par la commune du pilote.**

AUCUN CERTIFICAT MEDICAL NE SERA DELIVRE PAR LE MEDECIN DE L ORGANISATION ;

Contre remise de la licence 2010, les pilotes recevront un émetteur à placer sur leur kart. Cet émetteur sera soit repris par nos services ou sera obligatoirement remis au secrétariat de l'épreuve à la fin de celle-ci ou dès l'abandon d'un pilote.

En cas de perte, de destruction ou tout autre fait rendant impossible la remise de cet émetteur en bon état, la somme de remplacement (250,00 €) de celui-ci sera réclamée au pilote.

La minerve est obligatoire pour tous les pilotes.

2) Déroulement de l'épreuve

La compétition se déroulera en 2 courses de 15 minutes + 2 tours, 10 minutes + 2 tours pour la classe Mini, mais 3 courses de 13 minutes + 2 tours pour les EERP 250.

Les entraînements libres se dérouleront sur 12 minutes et les séances chronos sur 8 minutes pour toutes les catégories.

La grille de départ est déterminée pour la première course par les chronos et pour la deuxième course par ordre d'arrivée de la 1ère course.

3) Engagements

Le bulletin d'engagement sera correctement et lisiblement rempli puis renvoyé au **K.C.SAMBREA rue de Chastrès, 42 – 5651 Gourdinne pour le mercredi 12 mars 2010 au plus tard**, accompagné obligatoirement du montant d'engagement fixé à € 110,00. Pour les minis : € 100,00 par virement bancaire sur le compte BBL n°360-0295874-30.

Pour le cas d'engagement après la date limite d'engagement droit simple, le droit d'engagement sera fixé à € 150,00 par pilote (€ 110,00 d'inscription + € 40,00 d'amende cf règlement ASAF), pour les minis : € 140,00 (€ 100,00 d'inscription + € 40,00 d'amende cf règlement ASAF)

41 pilotes maximum sont autorisés en piste pour les essais libres et chronométrés.

Dans chaque catégorie, les inscriptions seront arrêtées au 41ème.

Les 34 premiers chronos seront qualifiés pour la course. Les non qualifiés seront remboursés à concurrence de € 66,50 + la caution propriété de € 15,00.

4) Parc pilote

Afin de garantir la propriété du parc pilotes, une caution de € 15 est demandée. Après contrôle **et remise des 2 bracelets pilote et mécanicien** à la fin de l'épreuve, cette caution sera remboursée au secrétariat uniquement.

Il est interdit de mécaniquer ou de ravitailler sur les bandes asphaltées et dans le parc fermé. Il est également interdit de rouler en kart ainsi qu'avec tout autre engin motorisé (voir règl karting 2010) sur les bandes asphaltées dans le parc des pilotes. **Chaque infraction sera sanctionnée d'une amende de € 250.**

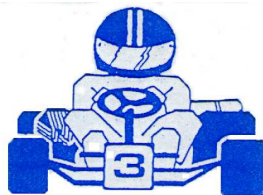
5) Briefing

Tous les pilotes sont obligés de se rendre au briefing et de signer la feuille de présence. Toute absence sera sanctionnée par l'organisateur d'une amende de € 25 par pilote.

6) Sécurité

Sur ordre des pompiers de la ville de Couvin, chaque pilote devra être en possession d'un extincteur à poudre de 6 Kg. Toute infraction constatée pourra amener à l'exclusion du pilote des paddocks.

7) En cas d'annulation de l'épreuve, seul les droits d'engagement perçus seront remboursés.



Rue de Chastrès, 42 - B-5651 Gourdinne
Tel : 00 32 (0) 71 68 58 67 - Fax : 00 32 (0) 71 68 67 07 - E-mail : animis@animis.be

BULLETIN D'ENGAGEMENT – Mariembourg 21-03-2010

Numéro de départ :

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Localité

Téléphone Gsm

E-mail @

Numéro de licence Club.....

Pour les mineurs d'âge : numéro et nom d'accréditation parentale.....

Catégories et groupes (G) :

G1-125 BV

G2-125 EMB

G2-KF2

G2- CRG OPEN

G2- KF3

G3- MINI PARIL

G4- IAME BOXER

G5- IAME X30

G6- 250 EERP

ATTENTION

Le pilote qui désire acheter une licence d'un jour, devra se présenter au secrétariat muni d'un certificat médical (formulaire médical spécifique ASAF obligatoire : voir site : asaf.be) dûment complété par le médecin et pour les moins de 18 ans joindre une attestation parentale légalisée par la commune du pilote.

Aucun certificat médical ne sera délivré par le médecin de l'organisation.

Je déclare vouloir participer à l'épreuve ci-dessus désignée, avoir pris connaissance des règlements qui régissent cette épreuve (A.S.A.F. et particulier) et m'engage à les respecter sans réserve.

Signature du pilote

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Droit d'engagement :

Engagement droit simple jusqu'au 12 mars 2010, cachet de la poste faisant foi : € 110,00

Engagement droit simple jusqu'au 12 mars 2010 pour les pilotes Mini, cachet de la poste faisant foi : € 100,00

Lors du contrôle administratif, il sera perçu une caution propreté de € 15,00 par pilote à payer en liquide.

Moyen de paiement utilisé :

Virement sur le compte BBL n° 360-0295874-30, au nom du Kart Club Sambréa. En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.

Engagement droit majoré à partir du 13 mars 2010 : € 150

Engagement droit majoré à partir du 13 mars 2010 pour les pilotes Mini : € 140

A renvoyer au

KC Sambréa • Rue de Chastrès, 42 • 5651 Gourdinne
Tel : 071/68.58.67 • Fax : 071/68.67.07 • E-mail : animis@animis.be



Rue de Chastrès, 42 - B-5651 Gourdinne
Tel : 00 32 (0) 71 68 58 67 - Fax : 00 32 (0) 71 68 67 07 - E-mail : animis@animis.be

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE Belgique KARTING VITESSE

Mariembourg, le 21 mars 2010

TIMING

Inscriptions et contrôle des licences : samedi 20 mars de 14.00 à 17.00
dimanche 21 mars de 07.30 à 08.00

Entraînements libres, contrôle des émetteurs et chrono :

| | 12' | 8' |
|----------|---------------|--------------------------|
| Classe | Entraînement | Chrono |
| Groupe 1 | 08.00 à 08.12 | 09.30 à 09.38 |
| Groupe 2 | 08.15 à 08.27 | 09.40 à 09.48 |
| Groupe 3 | 08.30 à 08.42 | 10.00 à 10.08 |
| Groupe 4 | 08.45 à 08.57 | 10.10 à 10.18 |
| Groupe 5 | 09.00 à 09.12 | 10.20 à 10.28 |
| Groupe 6 | 09.15 à 09.27 | 10.35 :1° manche 13'+2 T |

Composition des groupes

Groupes 1 : 125 BV
2 : 125 EMB-KF2-KF3-CRG OPEN
3 : MINI PARILLA
4 : IAME BOXER
5 : IAME X 30
6 : EERP 250 –EERP 250 MASTERS

Toutes modifications (timing ou autres) se fera en accord avec la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et l'Organisateur.

Strict respect du timing (vérifier votre groupe et sa composition)

09.30 à fin Contrôle technique + marquage des pneus (par groupe à la fin des chronos)
11.30 Briefing (présence et signature obligatoires, € 25 d'amende pour toute absence)
pour les groupes 1 + 2 + 3 + 4 + 5
Le briefing du groupe 6 aura lieu sur la pré grille au départ de la 1° manche.
12.15 Pré-grille du groupe 1 (125 BV)
12.30 1er départ en suivant la numérotation des groupes.

Remise des prix : 1 h 00 après le dernier affichage